

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2026/3/27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 05 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 19h00, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Messieurs X. PASSET, F. FORTIN, L. FOURNIER, F. GACH, D. LETEMPLE, F. DATHY et Mesdames D.FURGEROT ,B. CARPENTIER(arrivée à 20h), J. CHARPENTIER(arrivée à 19h45), M-A. HERBLOT, N. LERICHE M. LONCQ, A. DHEILLY et M. FAXELLE.

Excusés : Mr T. FLEUREAU

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Désignation d'un membre à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Vu le Code Général des Impôts et notamment le IV de l'article 1609 nonies C ;

Vu la délibération n°26066 en date du 29 avril 2026 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois portant composition de la CLECT ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la mandature à venir ;

Vu la délibération n°26066 en date du 29 avril 2026, le conseil communautaire a fixé la composition de la CLECT à un représentant par commune ;

Considérant que le représentant de la commune au sein de la CLECT doit être désigné par le conseil municipal parmi ses membres ;

Il est proposé au conseil municipal de désigner un représentant de la commune de VENDHUILE pour siéger à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Madame Manal FAXELLE représentant de la commune VENDHUILE à la CLECT de la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2026.06.17 09:33:37 +0200
Ref:11204442-16902501-1-D
Signature numérique
le Maire